

François LETT
Directeur du département éthique et solidaire

Le stress-test climatique de la Banque centrale européenne

La Banque centrale européenne (BCE) vient de publier les premiers résultats du test de résistance au risque climatique 2022 des principales institutions financières dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation prudentielle.

Le changement climatique et la transition vers des émissions nettes nulles en carbone présentent des risques pour les ménages et les entreprises, et donc pour le secteur financier. Par conséquent, l'exposition aux risques liés au climat et à l'environnement constitue une priorité stratégique de la supervision bancaire de la BCE.

Quelles sont les principales conclusions de l'étude ?

- Les risques climatiques concernent la grande majorité des établissements directement supervisés par la BCE. Ces établissements génèrent des revenus significatifs provenant d'activités liées aux industries émettrices de gaz à effet de serre (GES). La part des revenus d'intérêts liés aux 22 industries les plus émettrices de GES représente ainsi plus de 60 % du total des revenus d'intérêts des sociétés non financières en moyenne pour les banques de l'échantillon (médiane de 65,2%).
- Les établissements importants sont à des degrés divers exposés à la matérialisation de risques physiques significatifs en Europe, comme la sécheresse et la chaleur ainsi que les inondations.
- Dans le cadre d'un scénario de risque de transition sur trois ans, basé sur les deux scénarios de risque physique (risque d'inondation et risque de sécheresse et de chaleur), les pertes combinées liées au risque de crédit et de marché pour les 41 banques fournissant des projections s'élèveraient à environ 70 milliards d'euros. Pour de nombreuses raisons, cette estimation sous-évalue considérablement le risque réel. En effet, les données et la modélisation qui sous-tendent les projections des banques n'en sont encore qu'à un stade préliminaire et la prise en compte des facteurs climatiques s'avère relativement rudimentaire, alors qu'une éventuelle récession économique n'a pas été prise en compte.
- Environ 60 % des banques ne disposent pas encore d'un cadre de simulation de crise bien intégré pour le risque climatique, et la plupart de celles-ci envisagent un délai de moyen à long terme pour intégrer le risque climatique physique et/ou de transition dans leur processus d'évaluation des risques.
- La quasi-totalité des banques a largement recours à des estimations plus qu'à des données réelles sur leurs contreparties (c'est-à-dire des données directement disponibles dans les documents d'information des contreparties) pour mesurer les données liées au climat, telles que les émissions des scopes 1, 2 et (plus souvent) 3 et les certificats de performance énergétique pour les logements pris en garantie. Si les données estimées sont considérées comme une première étape nécessaire pour combler les lacunes en la matière, les banques devront investir davantage dans les méthodologies élaborées pour aboutir à des estimations et mettre en œuvre des procédures pour les traiter de manière proactive.
- Enfin, tout en reconnaissant les nombreux défis auxquels les banques sont confrontées pour les simulations de crise relatives au risque climatique, l'exercice a montré que, dans chacun des domaines évalués, certaines banques ont été en mesure de relever les défis de manière satisfaisante, ce qui suggère que le secteur peut dans son ensemble rehausser la barre dans tous les domaines évalués. Dans cette optique, la BCE prévoit d'assurer le suivi des résultats en formulant des recommandations et des orientations spécifiques aux banques sur les meilleures pratiques en matière de simulation de crise climatique. Il s'agira principalement d'aider les banques à élaborer leurs cadres internes de simulation de crise en matière de risque climatique et à surmonter les difficultés actuelles.

Document non contractuel. Le présent document contient des éléments d'information, des opinions et des données chiffrées qu'Ecofi considère comme exacts ou fondés au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier du moment. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

#ISR

“

L'EXERCICE A MONTRÉ QUE, DANS CHACUN DES DOMAINES ÉVALUÉS, CERTAINES BANQUES ONT ÉTÉ EN MESURE DE RELEVER LES DÉFIS DE MANIÈRE SATISFAISANTE, CE QUI SUGGÈRE QUE LE SECTEUR PEUT DANS SON ENSEMBLE REHAUSSER LA BARRE DANS TOUS LES DOMAINES ÉVALUÉS.

”

[ARTICLE 29]

Le décret d'application de cet article a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financier des acteurs de marché. Il repose sur deux principes essentiels :

- une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement ;

- la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

LIRE NOTRE RAPPORT >>